

DÉCRET
ratifiant le traité avec la France concernant la vallée des Dappes
(DDappes)

132.211

du 19 décembre 1862

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat,

décète

Art. 1

¹ Le traité relatif à la vallée des Dappes, dont suit la teneur ^A, conclu le 8 décembre 1862, entre M. le président de la Confédération et S. E. M. le marquis Turgot, ambassadeur de France en Suisse, est ratifié en ce qui concerne l'Etat de Vaud.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

[Retour](#) [Table des matières](#) > *Aucun résultat*

Aucun résultat



132.211

Tableau des modifications (DDappes)

en vigueur
Etat au 01.04.2004

[lien vers actes liés](#)

Décret ratifiant le traité avec la France concernant la vallée des Dappes (DDappes)

[lien vers acte en vigueur](#)

du 19.12.1862	(RA/FAO 1862 661)	Entrée en vigueur le 19.12.1862	(RA/FAO 1862 661)
---------------	-------------------	---------------------------------	-------------------

EMPL :
BGC 1862 962

1er débat :
BGC 1862 965

2ème débat :
BGC 1862 970



132.211

Tableau des commentaires (DDappes)

en vigueur

[lien vers acte en vigueur](#)

**Décret ratifiant le traité avec la France concernant la vallée des
Dappes (DDappes)**

du 19.12.1862

Art. 1

[lien vers article](#)

Comm. A :
